

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 24 du 2 avril 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

INSTRUCTION N° 504158/ARM/EMAT/PS/B.GPS

relative aux missions et à l'organisation de l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.

Du 18 février 2021

INSTRUCTION N° 504158/ARM/EMAT/PS/B.GPS relative aux missions et à l'organisation de l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.

Du 18 février 2021

NOR AR MT 2 1 0 0 5 9 0 J

Référence(s) :

- Code de la défense.
- Code de l'éducation.
- Décret n° 85-323 du 7 mars 1985 relatif à l'emploi de directeur général de l'enseignement et de la recherche de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr et des autres écoles de Coëtquidan (JO n° 60 du 12 mars 1985).
- Décret n° 95-590 du 6 mai 1995 relatif à l'école militaire interarmes (JO n° 108 du 7 mai 1995).
- Décret n° 2008-939 du 12 septembre 2008 relatif aux officiers sous contrat (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 21).
- Décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de terre (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22).
- Décret n° 2014-823 du 18 juillet 2014 relatif à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (JO n° 166 du 20 juillet 2014, texte n° 10).

> [Arrêté N° 2100/DEF/EMAT/EPI/EPO du 18 août 1975 portant règlement du service intérieur de l'armée de terre.](#)

> [Arrêté du 15 juin 2020 relatif à l'organisation générale de la scolarité des élèves officiers de carrière de l'Ecole spéciale militaire et de l'Ecole militaire interarmes.](#)

- Arrêté du 30 décembre 2020 portant organisation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (n.i. BO ; JO n° 316 du 31/12/2020, texte n° 67).

> [Instruction N° 955/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 14 janvier 2009 relative à la formation des officiers d'active.](#)

> [Instruction N° 900/DEF/RH-AT/PRH/ES du 05 avril 2017 relative à la politique générale de la formation dans l'armée de terre.](#)

> [Instruction N° 700/ARM/RH-AT/SDEP/BPMF du 20 juin 2019 relative au dispositif de gouvernance des métiers dans l'armée de terre.](#)

> [Instruction N° 1750/ARM/EMAT/SCPS/BORG/POD du 12 août 2019 relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre.](#)

Texte(s) abrogé(s) :

> [Instruction N° 504158/ARM/EMAT/PS/BAJ du 17 avril 2019 relative aux missions et à l'organisation des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [111.4](#).

Référence de publication :

Préambule

La présente instruction a pour objet de préciser les missions et l'organisation générale de l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC). Elle abroge [l'instruction n° 504158/ARM/EMAT/PS/BAJ du 17 avril 2019](#).

Cette instruction est destinée au commandement de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT), à la sous-direction recrutement de la DRHAT, aux différentes composantes de l'AMSCC et à tous les interlocuteurs qui peuvent interagir avec l'AMSCC.

1. LA MISSION DE FORMATION

1.1. La finalité de la formation à l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan

Directement subordonnée au commandement de la formation de l'armée de terre de la direction des ressources humaines de l'armée de terre et placée sous le commandement d'un officier général de l'armée de terre qui porte le titre de général commandant l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, l'AMSCC est pilote du domaine de la formation initiale générale des officiers (FIGO). « Grande école du commandement », l'AMSCC est la maison-mère des officiers de l'armée de terre.

Elle forme les officiers de recrutement direct, semi-direct, sous contrat et de réserve, répondant aux besoins opérationnels de l'armée de terre et contribuant à la satisfaction de ceux des ministères des armées et de l'intérieur.

La finalité commune des scolarités contribue dans le cadre du continuum de la formation à former un officier qui combat, décide et guide.

1.2. La formation des officiers

L'AMSCC délivre des formations de haut niveau dans les domaines académiques et militaires, des savoirs qui ensemble visent à développer les qualités, les compétences et les caractères des officiers. Elle garantit également la capacité des officiers à s'adapter aux évolutions du métier, des techniques et de l'environnement.

L'AMSCC forme des officiers capables de satisfaire aux exigences de leur premier emploi et ultérieurement d'exercer, pour certains, des responsabilités de haut niveau dans des emplois variés (cadres supérieurs, cadres dirigeants et officiers généraux).

Le modèle de formation a été conçu de manière à répondre aux objectifs d'emploi à court et à long termes. Il est adapté au modèle général des ressources

humaines de l'armée de terre qui se caractérise par un parcours professionnel d'officier constitué de postes à responsabilités croissantes.

La formation repose sur trois piliers complémentaires et indissociables qui recouvrent les savoirs du commandement :

- la formation militaire, qui vise à former des chefs militaires détenant les facultés physiques, techniques et morales pour commander au combat, en toutes circonstances ;
- la formation académique, qui permet à l'officier de développer ses aptitudes intellectuelles ainsi que sa compréhension du monde et du fait guerrier pour nourrir son jugement et sa capacité de décision ;
- la formation humaine, qui a pour objectifs de développer la maturité et de forger le caractère des officiers qui seront engagés à la tête de leurs hommes dans des opérations exigeantes aux plans intellectuel et éthique.

Les scolarités sont organisées pour répondre à quatre défis structurants :

- le défi de la combativité, qui vise à endurcir les jeunes officiers ainsi qu'à développer l'audace, le pragmatisme et la résilience ;
- le défi de l'autorité, qui exige de cultiver les vertus d'obéissance, d'exemplarité et de décision ;
- le défi de l'intelligence, qui par la culture et l'agilité intellectuelle, doit offrir les clefs pour apprendre, comprendre et finalement s'adapter ;
- le défi de l'humanité, qui impose de savoir discerner, incarner et transmettre.

1.3. Les cursus de formation

Trois écoles et un cours de spécialisation, aux recrutements et aux vocations différenciés, ainsi que des formations diverses, constituent l'AMSCC.

1.3.1. L'école spéciale militaire de Saint-Cyr

L'École spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr forme les officiers des armes de recrutement « direct ». Titulaires en fin de scolarité d'un diplôme conférant le grade de master pour la filière sciences sociales et politiques ou le grade de master et le titre d'ingénieur pour la filière sciences de l'ingénieur, les élèves-officiers de l'ESM ont notamment vocation, en fin de carrière, à constituer le haut encadrement de l'armée de terre.

1.3.2. L'école militaire interarmes

L'école militaire interarmes (EMIA) forme les officiers des armes de recrutement « semi-direct », issus du corps des sous-officiers et des engagés volontaires.

Elle forme aussi les officiers spécialistes du corps technique et administratif de l'armée de terre.

Titulaires en fin de scolarité d'un diplôme conférant le grade de licence, les élèves-officiers de l'EMIA ont vocation, pour les meilleurs, à occuper de hautes responsabilités dans l'armée de terre.

1.3.3. L'école militaire des aspirants de Coëtquidan

L'école militaire des aspirants de Coëtquidan (EMAC) forme des officiers sous contrat (OSC) des filières « encadrement », « spécialistes » ou « pilotes », ainsi que des officiers de réserve.

Les élèves-OSC « encadrement » sont titulaires en fin de scolarité d'un diplôme de l'école et, pour ceux dont le degré antérieur des études le permet, d'un master spécialisé « leadership et commandement ».

L'EMAC contribue aussi à la formation pour des organismes extérieurs à l'armée de terre en organisant des stages au profit des élèves de l'école polytechnique et de l'école des officiers de la gendarmerie nationale, des élèves officiers et officiers élèves logisticiens des essences, des élèves ingénieurs militaires d'infrastructure, des élèves ingénieurs des études et techniques de l'armement, etc.

1.3.4. Le cours de spécialisation « gestion des ressources humaines »

Le cours de spécialisation « gestion des ressources humaines » (CGRH) assure la formation des officiers du corps technique et administratif, de recrutements semi-direct et tardif ainsi que les formations d'adaptation et de cursus en gestion des ressources humaines, au profit des officiers de l'armée de terre.

1.3.5. Les formations diverses

L'AMSCC est responsable de la formation spécifique des élèves-commissaires d'ancrage terre qui effectuent deux périodes de formation au sein de l'ESM.

L'AMSCC est aussi ouverte sur la société civile et le milieu international en envoyant des élèves en stage à l'étranger et en accueillant des cadets de pays amis et alliés, dans une démarche de rayonnement de la défense.

2. L'ORGANISATION

2.1. L'organisation administrative générale

L'AMSCC constitue un corps de troupe, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 18 août 1975 modifié portant règlement du service intérieur de l'armée de terre (document de référence g).

2.2. Le commandement

L'AMSCC est commandée par un officier général commandant l'académie. Il est assisté d'un officier général, commandant en second et chef d'état-major, chargé de la coordination des directions. Ils sont entourés d'une équipe de commandement comprenant :

- trois officiers supérieurs :
 - le chef du bureau chargé des relations extérieures et études générales ;
 - le directeur de la communication ;
 - le conseiller juridique ;

- et cinq grands subordonnés :
 - le directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) ;
 - le directeur de la formation des élèves (DFE) ;
 - le directeur de la formation militaire (DFM) ;
 - le directeur performance - cohérence - synthèse (DPCS) ;
 - le commandant de la formation administrative (CFA).

2.3. Les directions.

L'AMSCC dispose de quatre directions et un commandement.

2.3.1. **La direction générale de l'enseignement et de la recherche**

La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) dispense les savoirs académiques et s'appuie sur les travaux du centre de recherche de Coëtquidan (CREC). Elle est dirigée par un officier du grade de colonel ou par un fonctionnaire civil, détaché des universités, des corps de maître de conférence ou professeur des universités. Ce dernier est placé sous l'autorité directe du commandant de l'académie.

2.3.2. **La direction de la formation des élèves**

Commandée par un officier du grade de colonel, la direction de la formation des élèves (DFE) assure l'encadrement des élèves-officiers et des officiers-élèves des trois écoles et du CGRH ainsi que l'essentiel de leur formation humaine.

2.3.3. **La direction de la formation militaire**

La direction de la formation militaire (DFM) conçoit et pilote la formation militaire initiale des élèves-officiers et des officiers-élèves, en liaison avec la DFE. Elle assure de plus l'instruction, dans le domaine militaire, de l'ensemble des formations d'élèves pendant leur cursus de formation. Elle est commandée par un officier du grade de colonel.

2.3.4. **La direction performance-cohérence-synthèse**

Commandée par un officier supérieur, la direction performance - cohérence - synthèse (DPCS) réalise et coordonne les études prospectives en matière d'organisation et d'ingénierie générale de la formation. Elle conçoit par ailleurs la programmation des activités et, dans un cadre de ressources mutualisées, veille à la cohérence entre l'action pédagogique et l'attribution des moyens d'instruction.

2.3.5. **Le commandement de la formation administrative**

Placé sous les ordres d'un officier supérieur, il regroupe les services chargés du fonctionnement administratif et logistique de l'AMSCC et assure la liaison avec les directions et services chargés du soutien (commandement de la base de défense (BDD), pôle du groupement de soutien de la BDD (GSBDD), antenne du service de santé des armées (SSA), unité du service d'infrastructure de la défense (USID)).

3. PUBLICATION

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de division,
sous-chef d'état-major performance et synthèse,*

Patrice QUEVILLY.